

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 novembre 2019 à  
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie situé au  
158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Demandes de dons et commandites
  4. Demande d'aide financière – Boulangerie Toujours Dimanche
  5. Demande d'aide financière – Coopérative de solidarité Vertigo-Aventures
  6. PDC volet local 2019-2020 – projet "Patinoire" de la municipalité de Sainte-Félicité – autorisation de verser 6 400 \$
  7. Entente spécifique 2017-2020 – projet "Création d'emplois dans La Matanie" du FIDEL – autorisation de verser 31 250 \$
  8. Recommandation pour la nomination des membres du Comité de développement économique et entrepreneurial (CDEE)
  9. Participation d'un représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de la Corporation Lire la Mer
  10. Participation au Colloque de l'industrie touristique de la Gaspésie, les 27 et 28 novembre 2019 à Carleton-sur-Mer
  11. Consultation – Prêt de collection à des fins d'interprétation
  12. SANAM – Création d'un profil employeur en vue du renouvellement du permis de travail de madame Sandrine Edmond, agente de développement en attractivité et intégration
  13. Mandat à M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet – Arbitrage grief 4602-2019-002
  14. Recommandation – assurances collectives
  15. Règlement 2019-35 relatif aux prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli
  16. Entente de services professionnels avec l'IREC pour le projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie :
    - 16.1 Autorisation paiement facture – 3<sup>e</sup> versement
    - 16.2 Autorisation signature d'un addenda afin d'ajuster la date de certains livrables et le calendrier de paiement
  17. Don d'une licence du logiciel de suivi de la vidange des eaux usées de La Matanie (OSUVI) à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux
  18. Projet « Back log » – budget + demande au FARR
  19. Dîner des Fêtes 2019
  20. Varia
  21. Période de questions
  22. Fermeture de la séance
-

## **RÉSOLUTION 653-11-19**

### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point "Varia" ouvert.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 654-11-19**

### **DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de cinq demandes de dons et commandites, soit :

- Club Optimiste de Matane – Spectacle bénéfique pour la création d'une choral (accessible gratuitement pour les jeunes 8 à 12 ans) – le 30 novembre 2019 au Cégep de Matane;
- Prêt d'honneur de l'Est du Québec inc. – Remise de bourses à des étudiants (postsecondaire) qui font preuve de persévérance et ayant des difficultés financières, au printemps 2020;
- Vertigo-Aventures – Événement sportif annuel ElleSki, au Mont-Blanc;
- Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) – projet-pilote Boutique de Noël au Phare de Matane du 7 au 22 décembre 2019;
- Agricultrices Bas-Saint-Laurent – Gala reconnaissance "Coup de cœur" Bas-Saint-Laurent, le 9 novembre 2019 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Club Optimiste de Matane – Spectacle bénéfique pour la création d'une choral (accessible gratuitement pour les jeunes 8 à 12 ans) : **500 \$ volet Partenariat**;
- Prêt d'honneur de l'Est du Québec inc. – Remise de bourses à des étudiants (postsecondaire) qui font preuve de persévérance et ayant des difficultés financières : **100 \$ volet Partenariat**;
- Vertigo-Aventures – Événement sportif annuel ElleSki, au Mont-Blanc : **500 \$ volet Partenariat**;

- Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) – projet-pilote Boutique de Noël au Phare de Matane : **500 \$ volet Partenariat;**

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Vertigo-Aventures – Événement sportif annuel ElleSki, au Mont-Blanc : **500 \$;**
- Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) – projet-pilote Boutique de Noël au Phare de Matane : **500 \$;**

**QUE** soit versé un montant de **100 \$** à même le budget de la *Stratégie agricole* pour l'édition 2019 du Gala reconnaissance "Coup de cœur" des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 655-11-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (BOULANGERIE TOUJOURS DIMANCHE)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Boulangerie Toujours Dimanche – projet plan de commercialisation : subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 656-11-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ VERTIGO-AVENTURES)**

**CONSIDÉRANT QUE** la coopérative de solidarité Vertigo-Aventures est une entreprise d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les partenaires sollicités participent financièrement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Coopérative de solidarité Vertigo-Aventures – projet de rénovation et d'amélioration des installations du Mont-Blanc : subvention de 4 538 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 657-11-19**

#### **PDC VOLET LOCAL 2019-2020 – PROJET "PATINOIRE EXTÉRIEURE" DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ – AUTORISATION DE VERSER 6 400 \$**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2019-10-18 de la municipalité de Sainte-Félicité demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, pour le projet « Patinoire extérieure »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 6 400 \$ dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2019-2020, afin de permettre la réalisation du projet « Patinoire extérieure » du Centre sportif de Sainte-Félicité;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 658-11-19**

#### **ENTENTE SPÉCIFIQUE 2017-2020 – PROJET "CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA MATANIE" DU FIDEL – AUTORISATION DE VERSER 31 250 \$**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente 2017-2020 avec FIDEL (Fonds d'innovation et de développement économique local de La Matanie) relativement à une subvention dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet collaboration spéciale* pour le projet « Création d'emplois dans La Matanie » (résolution numéro 531-09-17);

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 571-10-18 autorisant le deuxième versement (25 %) pour l'année 2017-2018 et le premier versement (75 %) pour 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents prévus à l'entente ont été transmis à la MRC par FIDEL;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par le directeur de FIDEL aux membres du Conseil de la MRC, en réunion de travail, et le suivi des activités en lien avec ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le deuxième versement (25 %) pour l'année 2018-2019 au montant de 12 500 \$, et le premier versement (75 %) pour l'année 2019-2020 au montant de 18 750 \$ conformément au protocole d'entente 2017-2020 avec FIDEL pour le projet « Création d'emplois dans La Matanie ».

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 659-11-19**

#### **RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL (CDEE)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler le mandat des personnes désignées membres du CDEE par résolution du Conseil (703-11-17);

**CONSIDÉRANT** la confirmation des organisations ayant désigné leur représentant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**DE** recommander, pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du CDEE de la MRC de La Matanie pour l'application de la *Politique de soutien aux entreprises*, comme suit :

<b>Comité de développement économique et entrepreneurial (CDEE) de la MRC de La Matanie</b>	
<b>Membres votants</b>	
– Le préfet de la MRC de La Matanie	– <b>M. Denis Santerre</b> / M. Jean-Roland Lebrun (subst.)
– Un (1) représentant de la ville de Matane	– <b>M. Nicolas Leclerc</b> / M. Dany Giroux (subst.)
– Deux (2) représentants du milieu socioéconomique dont un (1) représentant du secteur de l'économie sociale	– <b>M. Jean Levasseur</b>  – <b>M<sup>me</sup> Lucie Lapointe</b> / M. Jean-François Caron (subst.)
– Trois (3) représentants désignés parmi les partenaires investisseurs locaux, soit deux (2) représentants du Fonds d'innovation et de développement local de la Matanie (FIDEL) et un (1) représentant de la Caisse Desjardins de La Matanie	– <b>M. Bruno Bouchard</b> / M. André Désilets (subst.) – <b>M. Luc Gagné</b> / M <sup>me</sup> Marie Couture (subst.)  – <b>M. David Harrisson</b>
– Un (1) représentant du secteur de l'emploi	– <b>à venir</b>
– Un (1) représentant désigné par Fonds de Solidarité FTQ	– <b>M. Jean-Paul Fortin</b>
<b>Membres non votants</b>	
– La direction générale de la MRC	– <b>M<sup>me</sup> Line Ross</b> / M. Olivier Banville (subst.)
– Un (1) représentant du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	– <b>M<sup>me</sup> Hélène Dufour</b>

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 660-11-19**

#### **PARTICIPATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION LIRE LA MER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Lire la Mer est un organisme à but non lucratif qui développe des projets de mise en valeur du site et du bâtiment du Phare de Matane (musée maritime et présence de ce patrimoine sur le Web);

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de gestionnaire du Phare de Matane, la MRC de La Matanie croit pertinent d'être représentée au sein du conseil d'administration de la Corporation Lire la Mer afin de participer aux discussions et assurer une cohérence des actions de l'organisme avec la vision de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les règlements généraux de l'organisme, un représentant de la MRC peut siéger à titre d'administrateur non-votant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif désigne la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, afin de représenter la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de la Corporation Lire la Mer.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 661-11-19**

#### **COLLOQUE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE, LES 27 ET 28 NOVEMBRE 2019 À CARLETON-SUR-MER**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG) au Colloque de l'industrie touristique gaspésienne, organisé tous les deux ans, qui aura lieu les 27 et 28 novembre 2019 à Carleton-sur-Mer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 275 \$ plus taxes/personne membre (incluant activités, dîners, soupers, pauses-santé, coquetel et soirée) pour la participation de madame Valérie Landry-Cayouette, technicienne en récréotourisme, au Colloque de l'industrie touristique, les 27 et 28 novembre 2019 à Carleton-sur-Mer ainsi que le remboursement des frais d'hébergement et de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses et des pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 662-11-19**

#### **RENCONTRE AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DE TOURISME GASPÉSIE, LE 26 NOVEMBRE 2019 À CARLETON-SUR-MER**

**CONSIDÉRANT** l'invitation aux préfets, maires, directeurs généraux du territoire de la Gaspésie touristique à une rencontre exclusive avec le conseil d'administration et la direction de Tourisme Gaspésie afin d'échanger sur des sujets importants pour le développement du territoire, le 26 novembre 2019 à Carleton-sur-Mer;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rencontre a pour but de présenter les orientations de Tourisme Gaspésie en matière d'accueil et de marketing ainsi que d'échanger pour mieux collaborer et contribuer aux retombées économiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner le préfet, monsieur Denis Santerre, afin de participer la rencontre avec le conseil d'administration et la direction de Tourisme Gaspésie, le 26 novembre 2019 à Carleton-sur-Mer;

**DE** rembourser les frais d'hébergement et de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses et des pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 663-11-19**

#### **PRÊT DE COLLECTION À DES FINS D'INTERPRÉTATION**

**CONSIDÉRANT** la Corporation Lire la Mer souhaite prêter les équipements et objets de collection présents au phare de Matane et utilisés à des fins muséales à la MRC de La Matanie afin que ses employés étudiants affectés au bureau d'accueil touristique puissent réaliser les activités d'animation et d'interprétation en lien avec l'histoire maritime et la navigation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce prêt sera effectué à titre gracieux et sans frais pour la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à signer une convention de prêt avec la Corporation Lire la Mer;

**DE** mandater le directeur général adjoint pour que les équipements et objets prêtés ainsi que l'activité de visite-guidée de la tour du phare de Matane soient couverts par le contrat d'assurance en responsabilité civile et en dommages de la MRC.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 664-11-19**

#### **SANAM – CRÉATION D'UN PROFIL EMPLOYEUR EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE TRAVAIL DE MADAME SANDRINE EDMOND, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ATTRACTIVITÉ ET INTÉGRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre à la nouvelle employée du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), madame Sandrine Edmond, de renouveler son permis de travail en attente de recevoir sa résidence permanente, l'employeur, soit la MRC de La Matanie, doit créer un profil employeur sur le portail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche administrative constitue la conformité de l'employeur et qu'elle doit être effectuée au moins trente (30) jours avant l'expiration du permis de travail actuel de madame Edmond qui vient à échéance le 9 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accompagnement des entreprises qui souhaitent maintenir à l'emploi du personnel issu de l'immigration fait partie intégrante de la mission du SANAM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la création d'un profil employeur sur le portail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin de remplir la conformité de l'employeur pour le renouvellement du permis de travail de madame Sandrine Edmond, agente de développement en attractivité et intégration du SANAM;

**D'autoriser** le paiement des frais au montant de 230 \$ à même le budget du SANAM.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 665-11-19**

#### **MANDAT À M<sup>e</sup> JEAN-JACQUES OUELLET – ARBITRAGE GRIEF 4602-2019-002**

**CONSIDÉRANT** le grief #4602-2019-002 déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT** l'avis du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'effet que le dossier est référé à l'arbitrage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif mandate M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet pour représenter la MRC de La Matanie dans le cadre de l'arbitrage concernant le dossier grief #4602-2019-002.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 666-11-19**

#### **ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC LA FQM**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat ») lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;



**CONSIDÉRANT** les informations fournies par la directrice générale en lien avec la tarification favorable et la recommandation d'adhérer au régime d'assurance collective de la FQM suivant la présentation des modalités aux participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la conclusion d'un contrat avec la FQM respecte les règles de gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Contrat;

**QUE** la MRC de La Matanie souscrive au 1<sup>er</sup> décembre 2019 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la MRC mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat;

**QUE** la MRC de La Matanie paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la MRC de La Matanie s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

**QUE** la MRC de La Matanie autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la MRC de La Matanie accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la MRC de La Matanie mandate la directrice générale pour accomplir tout acte, signer et transmettre tout document relatif à ou découlant de l'adhésion de la MRC au Contrat;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 667-11-19**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli, ci-après désignée Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu copie du projet de règlement numéro 2019-35 relatif aux prévisions budgétaires 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Régie doivent adopter lesdites prévisions budgétaires 2020 par résolution de leur Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** la MRC de La Matanie adopte les prévisions budgétaires et approuve le projet de règlement numéro 2019-35 relatif aux prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC transmette à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 668-11-19**

#### **ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC L'IREC POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE D'ÉLEVAGE DE BREBIS DANS LA MATANIE – AUTORISATION 3<sup>E</sup> VERSEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 274-04-19 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion d'une entente de services professionnels avec l'IREC pour le projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les modalités financières à l'entente et la facture n° 2019-267 datée du 30 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le 3<sup>e</sup> versement à l'IREC au montant de 11 890 \$.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 669-11-19**

#### **ENTENTE AVEC L'IREC POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE D'ÉLEVAGE DE BREBIS DANS LA MATANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA**

**CONSIDÉRANT** l'entente de services professionnels avec l'IREC pour le projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie signée en date du 18 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'addenda au protocole d'entente afin d'ajuster la date de certains livrables et le calendrier de paiement en conformité avec une demande, par courriel, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation datée du 22 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie l'addenda à l'entente ainsi que tout document officiel pour ledit projet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 670-11-19**

#### **DON D'UNE LICENCE DU LOGICIEL DE SUIVI DE LA VIDANGE DES EAUX USÉES DE LA MATANIE (OSUVI) À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'outil de suivi de la vidange des eaux usées de La Matanie (OSUVI) est un logiciel conçu et développé au sein du service de l'aménagement et de l'urbanisme en vue de faciliter la gestion et le suivi de la vidange des eaux usées des résidences isolées de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel OSUVI rend disponibles et accessibles, en tout temps aux inspecteurs en bâtiments et aux autres usagers du service, les données sur la gestion des eaux usées des résidences isolées du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux souhaite avoir une licence pour utiliser le logiciel;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel a été spécialement programmé pour le territoire de La Matanie, plusieurs modifications sont nécessaires en vue de l'adapter pour Saint-Mathieu-de-Rieux et que les nouveaux utilisateurs devront être formés;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance du projet d'entente à intervenir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** la cession à titre gratuit d'une licence d'utilisation du logiciel de suivi des eaux usées de La Matanie (OSUVI) à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux;

**D'autoriser** la signature d'une entente de cession avec l'organisme municipal par laquelle celui-ci s'engagera à assumer les frais d'adaptation du logiciel et de formation des utilisateurs ainsi que, conjointement avec la MRC de La Matanie, à assumer les frais de mise à jour.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 671-11-19**

#### **PROJET « BACK LOG » – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MFFP ET AU FARR**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au dépôt du calcul de la possibilité forestière en 2015, la MRC a réalisé annuellement, selon le budget des TPI et la recommandation de la recette d'aménagement produite par le Bureau du forestier en chef, seulement 15 hectares de reboisement sur les 70 hectares récoltés en coupe totale;

**CONSIDÉRANT QU'**une certaine proportion des secteurs récoltés s'est régénérée naturellement mais qu'à chaque année des superficies en « back log » s'accumulent, ce qui signifie que ces superficies devraient être reboisées pour assurer le rendement durable de la forêt à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** la même situation a été observée ailleurs au Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la correction de cette problématique régionale nécessitera la réalisation d'un projet de reboisement spécial dont le coût, pour les TPI de la MRC de La Matanie, est estimé à environ 55 000 \$ pour 23 ha;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour 2020, il est projeté de demander de l'aide financière en vue de financer des travaux de reboisement sur les TPI de la MRC de La Matanie dans le cadre d'une initiative du MFFP soutenue par le Fonds vert (plants et 40 % des travaux);

**CONSIDÉRANT QU'**il est également possible de s'adjoindre à d'autres MRC, dont La Matapédia, pour déposer une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du MAMH pour compléter le financement desdits travaux de reboisement spéciaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** solliciter l'aide du Fonds Vert dans le cadre d'une initiative du MFFP afin d'obtenir une aide pour effectuer des travaux de reboisement, incluant l'obtention des plants, afin de remettre en production 23 hectares sur les TPI dont la gestion est assumée par la MRC;

**D'**autoriser la MRC de La Matapédia à soumettre conjointement avec la MRC de La Matanie ainsi qu'avec toute autre MRC du Bas-Saint-Laurent, une demande d'aide financière au FARR pour soutenir la réalisation d'un projet de reboisement spécial;

**D'**autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer tous les documents nécessaires au dépôt des demandes d'aide financière pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 672-11-19**

### **DÎNER DES FÊTES 2019**

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de consolider les liens avec le personnel et de développer une pratique de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation, la motivation, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cet objectif, depuis quelques années, la MRC organise un dîner des Fêtes pour l'ensemble du personnel, les membres du Conseil et invite les directeurs des municipalités à titre de proches collaborateurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** la directrice générale soit autorisée à organiser un dîner de Noël à l'extérieur des bureaux, le 6 décembre 2019, et à inviter les membres du personnel de la MRC, les membres du Conseil ainsi que les directeurs généraux des municipalités;

**QU'**un budget d'environ 1 500 \$ soit alloué pour cette activité.

ADOPTÉE

### **VARIA**

- a) Partenariat entre la MRC et le SIA-QC
- b) Projet de loi – Immigration
- c) Bail de location d'espace au 3<sup>e</sup> étage

### **RÉSOLUTION 673-11-19**

#### **ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À UNE AIDE FINANCIÈRE AU SIA-QC POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE ET MULTIRESSOURCES DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR – ACCORD DE PRINCIPE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 619-10-19 du comité administratif mandaté pour négocier une entente de partenariat avec Sentier international des Appalaches Québec (SIA-QC) ayant demandé une aide financière pour l'entretien et le développement du sentier sous sa gestion et situé sur le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente préparé par monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, établissant les objectifs et les attentes en lien avec l'aide financière accordée au SIA-QC par la MRC;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente est d'une durée de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, et renouvelable une (1) seule fois pour une (1) année additionnelle si aucune des parties ne la dénonce, par un avis écrit, au moins un (1) mois avant son expiration;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière au montant de 8 000 \$ par année vise à soutenir le promoteur dans la réalisation de deux objets, soit :

1. Assumer le rôle de comité de développement local pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour afin d'assurer l'émergence à chaque année de projets de développement multiresources et récréotouristiques lesquels peuvent inclure le développement de la randonnée pédestre ou autre (3 000 \$);
2. Assurer l'entretien minimal des sentiers de courte et de longue randonnée sous sa gestion dans la MRC de La Matanie (5 000 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**DE** recommander, au Conseil de la MRC, la signature de la convention d'aide financière effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

ADOPTÉE

**Projet de loi – Immigration**

Les élus prennent connaissance des modifications apportées par le gouvernement du Québec au Programme expérience Québec (PEQ) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

**RÉSOLUTION 674-11-19****ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION D'ESPACE AU 3<sup>e</sup> ÉTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le local situé au 159, rue Saint-Pierre (local 303) à Matane est disponible;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par la députée de Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia pour louer ledit local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la signature d'un bail avec madame Kristina Michaud, députée de Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, pour le local 303 au 3<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie, au 159 rue Saint-Pierre, d'une superficie de 769 pi<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- Le loyer annuel est fixé pour la première année du bail à 9,25 \$ / pi<sup>2</sup> et sera indexé annuellement, à la date anniversaire du bail, de 3 %;
- La durée du bail sera établie à 49 mois (1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2023) – les clauses obligatoires concernant la résiliation du bail que vous nous avez transmises seront inscrites au bail;
- Le bail comptera une seule option de renouvellement d'une année;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement – le local n'est pas climatisé;
- Sous réserve des exceptions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*, les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel, à l'exception de la peinture qui sera refaite par la MRC en blanc;
- Deux espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- Le locataire pourra apposer son affichage (raison sociale) dans le boîtier d'affichage extérieur à la proximité de la porte Saint-Pierre, lequel devra inclure la mention relative à l'exposition urbaine de photos du Cégep de Matane (cet affichage est la charge du locataire);
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour et d'un espace de rangement au sous-sol selon sa politique en vigueur;
- L'édifice de la MRC est accessible par les personnes handicapées qui peuvent utiliser un ascenseur pour accéder au 3<sup>e</sup> étage;
- La MRC permet la réalisation d'améliorations locatives à la charge du locataire.

**D'autoriser** le préfet et la directrice générale à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

--

**RÉSOLUTION 675-11-19**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.  
Il est 14 h 45.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet  
Denis Santerre

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Denis Santerre*